

ANNEXE 3



DEMANDE D'AUTORISATION TOURNOI CLUB SAISON 2021-2022

DEMANDEUR						
CLUB ou COMITE DEMANDEUR :			CODE FFR :			
Personne organisatrice du tournoi						
Adresse :						
☎ :		Courriel :				
S/C de son Président :						
☎ :		Courriel :				
NOM DU COVID MANAGER ☎ :						
Ecole de rugby labellisée ou renouvelée						
<i>Seuls les EDR labellisées sont habilitées à déposer une demande d'autorisation de tournoi</i>						
Labellisée	OUI	Renouvelée	OUI	NON	Date	

Demande l'autorisation d'organiser un tournoi à :				
NOM DU TOURNOI :				
Date (s)	Du :		Au :	

Les organisateurs devront :

- se conformer à l'article 411 des règlements généraux et produire les pièces exigées.
- se conformer aux dispositions de l'annexe IV des règlements généraux.
- s'engager à appliquer les règles du RUGBY DIGEST en vigueur.

NIVEAU DU TOURNOI			
DEPARTEMENTAL (1)	REGIONAL (1)	NATIONAL (2)	INTERNATIONAL (2)

1- Le dossier complet devra être déposé à votre Comité Départemental, 1 mois avant la date du tournoi.

2 -Le dossier complet devra être déposé à votre Comité Départemental, 2 mois avant la date du tournoi

CATEGORIES CONCERNEES :		
	Moins de 6	Ateliers + jeux d'opposition 4 contre 4 ou 5 contre 5
Formes de jeu	Moins de 8	De sept à décembre T+2sec (5 c 5) De janvier à juin JCO (5 c 5)
	Moins de 10	De oct à décembre JCO (5 c 5) De janvier à juin Jeu à X
	Moins de 12	De oct à décembre JCO (5 c 5) De janvier à juin Jeu à X
	Moins de 14 à X	octobre JCO (7 c 7) Du novembre à juin jeu à X
	Moins de 14 à XV	octobre JCO (7 c 7) Du novembre à juin jeu à XV
	Moins de 15 F à X	octobre JCO (7 c 7) Du novembre à juin jeu à X
	Moins de 15 F à XV	octobre JCO (7 c 7) Du novembre à juin jeu à XV

PARTICIPANTS (NOMBRE PREVISIONNEL)	Nombre de Clubs	Nombre d'équipes	Nombre de joueurs		
LIEUX ET HORAIRES DU TOURNOI					
	LIEUX	STADES	HORAIRES		
1 ^{ère} journée			De		à
2 ^{ème} journée			De		à
3 ^{ème} journée			De		à
ORGANISATION DU TOURNOI					
INSTALLATIONS SPORTIVES	Nombre de terrains utilisés		Nombre de vestiaires disponibles		Nombre de douches disponibles

Joindre obligatoirement le schéma de traçage des terrains pour chaque catégorie, comprenant l'indication des dimensions en largeur et longueur.

ARBITRAGE					
NOMBRE ET PROVENANCE DES ARBITRES					
Éducateurs	Éducateur-Accompagnant + joueurs-arbitres (M12 – M14)		Ecole d'arbitrage	Arbitres en cours de formation	Arbitres Officiels
SECURITE					
Responsable sécurité :	Nom		N° licence		
Médecin	OUI	NON	Nom du médecin		
Antenne de secours	OUI	NON	Nom de l'organisme		
Ambulance	OUI	NON			
LOGISTIQUE					
Droit d'inscription	OUI	NON	Si oui montant par équipe	Si oui montant par EDR	
Hébergement	OUI	NON	Structure d'accueil		
Repas	OUI	NON	Nom du fournisseur	Prix par personne	
Gouter	OUI	NON			

ORGANISATION SPORTIVE							
Temps de jeu maxi (en mn) à respecter impérativement	M6	M8	M10	M12	M14 à X	M14 à XV	M15F à X
Sur ½ journée	30 (*)	50	65	65	65	60	65
Sur 2 demi-journées		75	85	90	90	90	90
Sur 3 demi-journées		90	100	110	110	110	110
En 1 seule phase							
	Nb de matches prévus/équipe						
	Durée 1 match						
Temps Total de jeu par équipe							
En 2 phases							
Phase de brassage	Nb de matches prévus/équipe						
	Durée 1 match						
Phase de niveau	Nb de matches prévus/équipe						
	Durée 1 match						
Temps Total de jeu par équipe							

(*) Animation « atelier » non comprise.

REGLES APPLIQUEES EN CAS D'EGALITE

Règles appliquées en cas d'égalité :

Lors des phases de brassage et de niveau, les matches peuvent se finir sur un score de parité.
Seule l'égalité des équipes en fin de phase de brassage sera à prendre en compte, si nécessaire:

- 1- Les points terrain si toutes les équipes ont le même nombre de matches joués
- 2 - Les points terrain avec péréquation pour ramener toutes les équipes au même nombre de matches joués
- 3- Cartons rouges joueurs ou éducateurs (en cas d'égalité sur le nombre de points Terrain)
- 4- Le goal-average particulier
- 5- Les essais marqués sans ou avec péréquation en tenant compte d'un écart de 5 essais par match maximum.
- 6- Les essais encaissés sans ou avec péréquation en tenant compte d'un écart de 5 essais par match maximum.

En cas d'égalité en fin de phase de niveau, les équipes seront classées ex-æquo et seront récompensées de la même manière.

Lorsque le Tournoi comporte plusieurs catégories, merci de bien vouloir compléter pour chacune d'elles, toutes informations utiles sur la forme d'organisation.

M6	
M8	
M10	
M12	
M14	
M15F	

RECOMPENSES

--

FEUILLES DE PARTICIPATION

Les feuilles de participation (une par catégorie) comportant les N° de licence des joueurs et des éducateurs, signées par le responsable de la catégorie et certifiant que tous les participants sont régulièrement affiliés à la FFR, seront déposées à l'organisation du tournoi.

LICENCES

Déposées à l'organisation du tournoi	OUI	NON
Disponibles sur le tournoi pour répondre à toute demande	OUI	NON

Divers

--

Le signataire certifie l'exactitude de ces renseignements, et s'engage à ce que le tournoi respecte les règles du RUGBY DIGEST ainsi que les règles de sécurité.

Je soussigné (e), madame ou monsieur _____ président (e) de l'association
m'engage à faire respecter la mise en place du rugby digest et des formes de jeu correspondant à la règle en adéquation avec les préconisations de la Direction Sportive Nationale pour la FFR.

Date, Tampon et Signature du Président	Le
--	----

AVIS ET AUTORISATIONS

Chaque instance devant donner un avis doit vérifier que le dossier est complet et conforme aux règlements fédéraux.

Avis du Comité Départemental :	Favorable :		Défavorable :	
Motif si défavorable :				
Nom du signataire :			Visa :	
Fonction :				
Date :				
Avis du responsable de la Ligue (Commission EDR, CTL, Etc)	Favorable :		Défavorable :	
Motif si défavorable :				
Nom du signataire :			Visa :	
Fonction :				
Date :				
DECISION :	De la ligue : Pour les tournois départementaux, ligues ou nationaux. De la FFR : Pour les tournois internationaux.			
Accord :	Nom du signataire :			Visa :
	Fonction :			
	Date :			
Refus :	Nom du signataire :			Visa
	Fonction :			
	Date :			
	Motif :			

Une association ne pourra accueillir et organiser à son initiative un tournoi d'école de rugby, uniquement si elle est référencée comme « école de rugby labellisée FFR ».

Cette disposition ne concerne pas les tournois/plateaux dont l'organisation relève d'une initiative d'une ligue ou d'un comité départemental.

Dans tous les cas où la décision d'autoriser l'organisation d'un tournoi appartient à la ligue, c'est la responsabilité de la dite ligue ou de son délégataire qui serait recherchée en cas d'accident grave pouvant être lié à une autorisation donnée en dehors du respect des règlements de la FFR : règles de sécurité, règles du jeu, temps de jeu, règles d'organisation, etc...

Pour les Tournois à caractère national ou international, la ligue est tenue de les faire figurer sur le site Internet de la FFR. La ligue adresse un tableau récapitulatif des autorisations accordées à la Commission de Développement de la FFR qui fera procéder à l'enregistrement sur le site Internet FFR.

Les clubs pourront s'y référer pour connaître les tournois autorisés.